

**RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI**

**OBJET : Rapport d'activités 2014  
Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) est compétente en matière de transports publics collectifs.*

*Dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence pour le choix de son délégataire, la CAPC sur proposition du Président a choisi de confier à la société Kéolis la gestion du service des transports publics à compter du 1er avril 2013 et pour une durée de 7 ans.*

*Le délégataire a pour mission de :*

- ⌚ Proposer un réseau intercommunal de transport urbain, restructuré pour répondre aux besoins de la population et accompagnant le développement de l'agglomération en le hiérarchisant et le redynamisant*
- ⌚ Adapter les dessertes de transport aux besoins de déplacements*
- ⌚ Améliorer la performance commerciale du réseau tant auprès du grand public que des non usagers*
- ⌚ Favoriser la multimodalité des transports à l'intérieur du P.T.U.*
- ⌚ Optimiser l'offre du réseau restructuré en termes de moyens mis en œuvre*
- ⌚ Répondre à la loi sur l'accessibilité pour février 2015*
- ⌚ Proposer un réseau respectant les normes environnementales notamment européennes*
- ⌚ Proposer une gouvernance performante pour la gestion du réseau et pour la gestion des relations avec l'autorité délégante.*
- ⌚ Proposer des tarifs et une gamme de produits dynamique et créative, incitant à l'usage des transports collectifs*
- ⌚ Proposer une information aux voyageurs accessible notamment aux non usagers (et aux PMR) et multimodale*
- ⌚ Développer les ventes de titres et les recettes tarifaires Grand Public ainsi que la recette au voyage.*
- ⌚ Proposer une politique marketing et d'actions commerciales, visant à convaincre de nouveaux usagers d'utiliser les transports collectifs*

- ⌚ *Développer une image dynamique et moderne du réseau de transport collectif*
- ⌚ *Proposer un réseau inscrit dans une démarche développement durable*
- ⌚ *Proposer la mise en œuvre de Plans de Déplacements Entreprises innovants tant pour les salariés que pour les visiteurs.*
- ⌚ *Augmenter le taux de couverture des charges par les recettes commerciales*
- ⌚ *Maîtriser les charges d'exploitation :*
  - *En optimisant les services de transport par rapport à la demande de déplacements*
  - *En recherchant le maximum de gains de productivité*
- ⌚ *Développer les ventes de titres et les recettes tarifaires, notamment les recettes Grand Public et la recette moyenne au voyage.*
- ⌚ *Maintenir la contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante en euros constants.*
- ⌚ *Veiller au bon état de fonctionnement des biens mis à sa disposition et nécessaires à l'exploitation. Le délégataire en assure l'entretien et la maintenance dans les conditions fixées à l'article 15.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la production d'un rapport d'activité par le délégataire avant le 1er juin.

**VU** l'article 3 alinéa 1.2.3. des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence Organisation des Transports Urbains,

**VU** l'article 29.2 de la convention d'exploitation des transports publics de l'agglomération du Pays Châtelleraudais concernant la production d'un rapport annuel par le délégataire,

**VU** l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 10 juin 2014,

**CONSIDERANT** que ce rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public doit être exposée au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,

**CONSIDERANT** que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation quelque soit le gestionnaire,

**CONSIDERANT** que les objectifs financiers fixés au délégataire ont été atteints sur l'année 2014,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 22 juin 2015

n° 4

page 3/3

### TABLEAU

Janvier / Décembre	Contrat DSP 2014	Réalisés
<b>Total recettes usagers</b>	727 026 €	706 908 €
<b>Total CF</b>	2 814 774 € (valeur 2012)	2 874 556,80 € (actualisée)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, prend acte du rapport d'activité 2014 de Kéolis concernant les transports de l'Agglomération Châtelleraudaise et décide de le transmettre aux maires des communes membres de l'établissement public pour diffusion au conseils municipaux et mis à disposition du public.

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la CAPC, le 25/06/2015

n° 4331

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER